

conditions de l'heure. Cet argument pouvait avoir quelque validité jadis, mettons il y a 20 ans, mais il n'a plus autant de valeur aujourd'hui, quand on considère le niveau atteint par l'impôt, tant pour le revenu personnel que pour celui des sociétés. C'était bon quand l'impôt des sociétés n'était qu'une fraction de ce qu'il est maintenant et que l'impôt personnel était à l'avenant.

Quoi qu'il en soit, monsieur le président, il est à noter que c'est du domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers que le gouvernement se retirera graduellement. Aux termes de la proposition, le pourcentage laissé aux provinces dans le domaine de l'impôt des compagnies est le même que celui qui s'applique depuis cinq ans.

Enfin, monsieur le président, le député de Laurier m'a posé certaines questions à propos de ce que le Québec et l'Ontario recevraient tant la première année que par la suite. Pour ce qui est des années subséquentes à la première année, cela dépend entièrement des circonstances. Cela dépend du rendement de l'impôt qui, lui, dépend du revenu des particuliers et des sociétés pour ces années-là. Cela dépendra du taux de croissance de l'économie et du chiffre du produit national brut. On ne pourrait donc donner qu'une estimation, et plus l'année est éloignée plus il est difficile de préparer des prévisions sûres. Dans le tableau n° 3, page 8212, nous avons cependant donné des prévisions aussi justes que possible des revenus fiscaux des provinces pour l'année financière 1962-1963. Si le député veut bien examiner ce tableau, il y trouvera les réponses à ses questions.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre des Finances n'est-il pas en mesure de nous donner le montant précis que la province de Québec recevra en vertu de cette formule la première année, puis les quatre années subséquentes?

L'hon. M. Fleming: J'ai déjà donné les chiffres de l'année prochaine. On les trouve à la page 8213. J'ai d'ailleurs parlé longuement du sujet hier. On verra dans le hansard d'hier que j'ai expliqué les chiffres concernant la province de Québec.

L'hon. M. Chevrier: Je me souviens de ce que le ministre a dit, et il l'a répété aujourd'hui en répondant à mon collègue, le député de Bonavista-Twillingate. Mais voici ce que je veux faire remarquer au ministre. Le tableau 3 de la page 8213 du hansard du 11 juillet 1961 donne une idée hypothétique de ce que seront les revenus provinciaux de 1962-1963 en vertu de la nouvelle formule. Si le ministre peut dresser cette évaluation pour la première année d'application de la

nouvelle formule, pourquoi ne peut-il pas le faire pour toute la période, jusqu'en 1966?

L'hon. M. Fleming: J'ai déjà dit que plus on s'éloigne de l'année en question, plus l'estimation en est difficile. Nous nous sommes hasardés très prudemment à dresser l'estimation pour 1962-1963. Il faut la prendre sous toutes réserves. Nous avons fait de notre mieux pour calculer les chiffres possibles en fonction des recettes fiscales qu'on peut attendre l'an prochain. Mais si on va plus loin et qu'on s'éloigne de plus en plus du présent, toute prévision de ce genre a de moins en moins de valeur à mesure qu'on l'extrapole de plus en plus loin dans l'avenir. Je ne veux pas qu'on m'accuse plus tard d'avoir trompé la Chambre, si les chiffres réels sont plus ou moins élevés que ceux d'une estimation que nous voudrions établir maintenant. Le tableau n° 3 à la page 8213 est la meilleure estimation que nous ayons pu faire pour l'année financière 1962-1963, et je le répète, elle est soumise aux limites imposées par la situation.

L'hon. M. Chevrier: Je connais bien le tableau n° 3. Je l'ai examiné à plusieurs reprises et je n'y vois pas du tout les renseignements que je cherche. Je reviens au préambule de ma question de ce matin. Ai-je raison de supposer que le nouveau système accordera à la province de Québec 2½ millions de plus en cinq ans? Le ministre peut-il répondre à cela?

L'hon. M. Fleming: Si j'étais prophète, si j'avais une boule de cristal qui me permettrait de prévoir l'avenir, je serais heureux de répondre à la question, mais je suis sûr qu'on ne peut s'attendre que je dise ce que sera le produit national brut ou le rendement de l'impôt sur le revenu des particuliers ou des sociétés, ou celui des droits successoraux dans la province sur le rendement de l'impôt fédéral sur les biens transmis par décès au cours de ces années à venir. Je me suis montré tout à fait raisonnable à ce sujet, il me semble. Nous avons donné les prévisions les plus justes possibles pour la prochaine année financière, qui commencera dans six mois d'ici. C'est une tout autre chose que d'être appelé à prévoir ce qu'il en sera dans un avenir plus lointain. Je ne me prétends pas prophète. A mon avis, nous sommes allés aussi loin qu'on peut raisonnablement s'attendre que nous allions dans nos prévisions.

L'hon. M. Chevrier: Je suppose qu'il faudra nous contenter de cette réponse. J'aurais cru, toutefois, que si le ministre était capable de présenter une extrapolation pour une année, il aurait pu également le faire pour les quatre autres années. Je reviens au préambule de ma question à propos de l'Ontario.